

Covid : le confinement refait plonger les comptes publics dans une spirale négative

Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics, a annoncé que le déficit était désormais attendu à 11,3 % du PIB fin 2020, contre 10,2 % selon la prévision précédente. L'inquiétude porte surtout sur l'exercice 2021, qui devait marquer une timide amélioration des comptes publics désormais compromise.



Olivier Dussopt a précisé que « l'essentiel de l'effort est porté par l'Etat, dont le déficit sera de 223 milliards cette année ». (Christophe Archambault/AFP)

Par **Renaud Honoré**

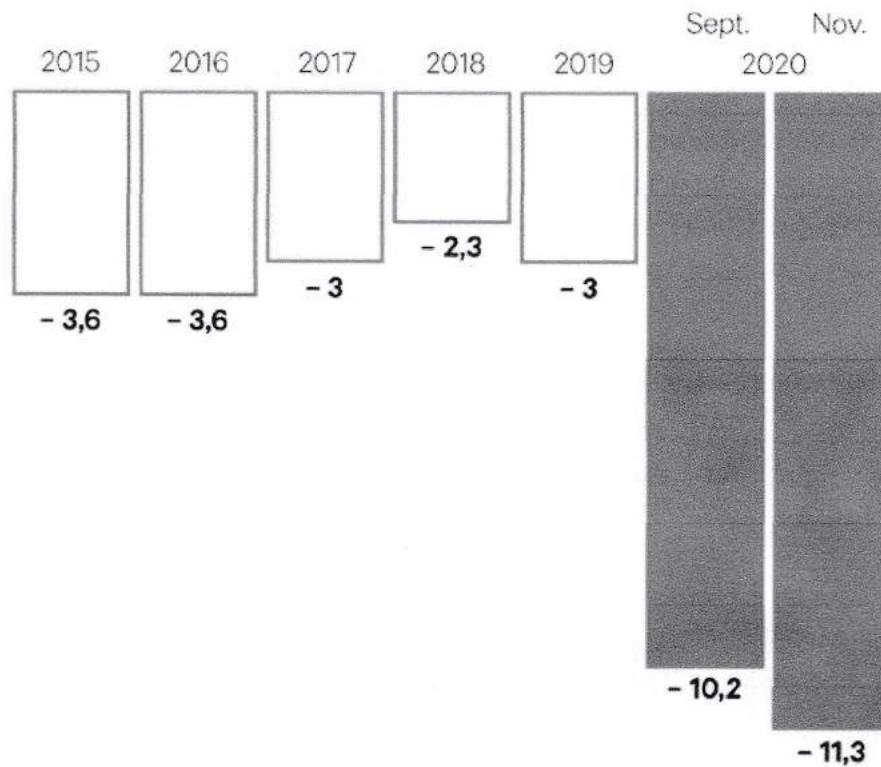
Publié le 2 nov. 2020 à 6:00 Mis à jour le 2 nov. 2020 à 9:29

La facture s'allonge à nouveau. Seulement trois jours après l'annonce du reconfinement, Bercy a déjà sorti sa calculette ce week-end pour donner une nouvelle image encore plus sombre de la situation des comptes publics en temps de Covid-19. Le déficit a ainsi été revu en hausse à 11,3 % du PIB, alors que l'exécutif espérait - 10,2 % en septembre, avant que la pandémie ne galope à nouveau.

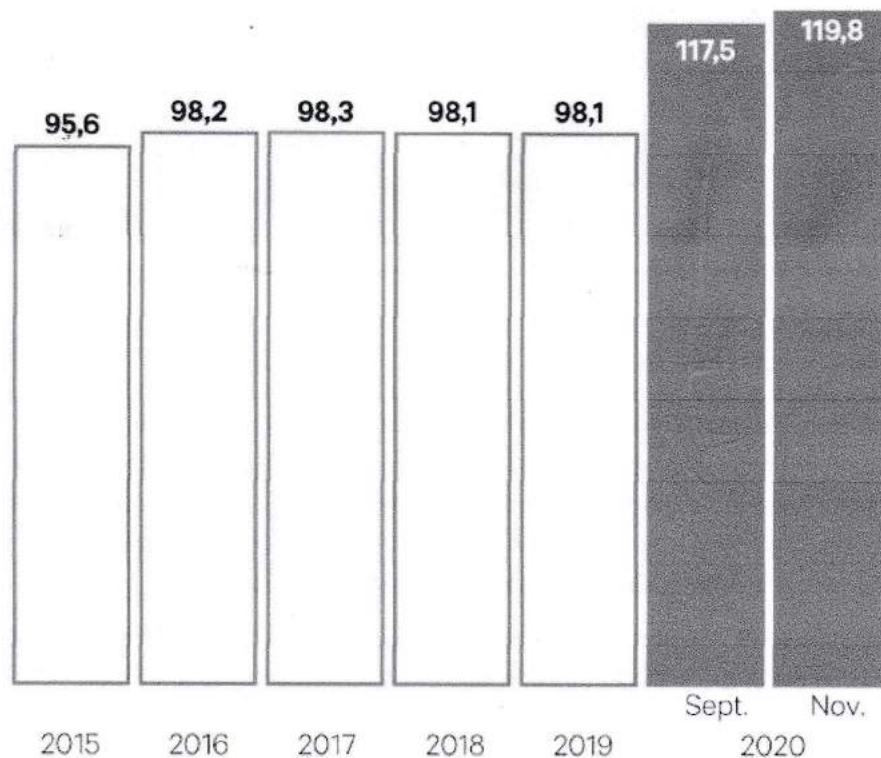
Cela représente « 248 milliards d'euros en 2020 », a précisé le ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, dans une interview au « JDD ». Ajoutant que « l'essentiel de l'effort est porté par l'Etat, dont le déficit sera de 223 milliards cette année ».

Les nouvelles prévisions de Bercy

Déficit public, en % du PIB



Dettes publiques, en % du PIB

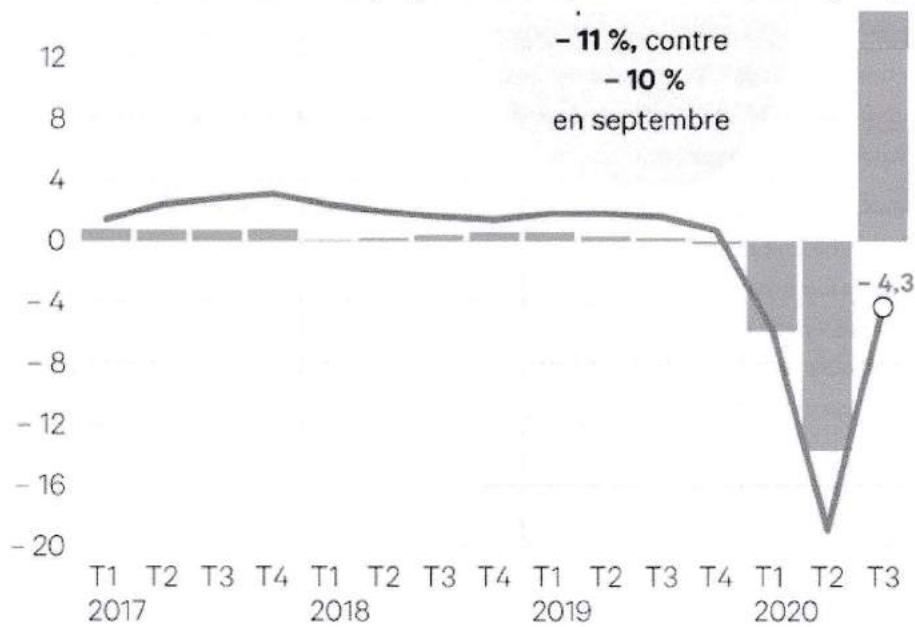


La croissance a rebondi au troisième trimestre

Variation trimestrielle, en %

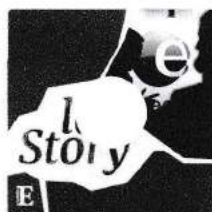
— Glissement annuel





« LES ECHOS » / SOURCES : MINIFI INSEE

Tous ces chiffres figureront dans le nouveau projet de loi de finances rectificative pour 2020 - rien moins que le quatrième présenté depuis le début de la crise sanitaire -, qui sera présenté mercredi en Conseil des ministres. Ce texte fait en réalité figure d'un retour en arrière de quatre mois. Les nouvelles prévisions établies par Bercy ressemblent peu ou prou à celles faites début juillet, avant que le fort rebond de l'activité ne fasse naître une brève et éphémère bouffée d'optimisme. Le niveau de déficit est quasi similaire, tandis que l'endettement est espéré un peu plus bas : Bercy table sur une dette représentant 119,8 % du PIB, quand il était craint 121 % il y a quatre mois.



La Story
 Croissance, chômage : Le pire est-il à venir ?
 31/08/2020 - 24 min - S'abonner
 Partager

Conditions d'utilisation

Nouvelle dégradation

Deux facteurs expliquent cette nouvelle dégradation. D'abord le ralentissement économique depuis le tour de vis sanitaire enclenché il y a quelques semaines avec les couvre-feux et encore renforcé avec le confinement : l'exécutif s'attend désormais à une récession de - 11 % (-10 % en septembre), ce qui va encore grever les recettes fiscales. Par ailleurs, Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, a dégainé un plan d'aides pour soutenir les entreprises en difficulté (chômage partiel, fonds de

solidarité, etc.) avec 20 milliards déjà mis sur la table . « Depuis mars dernier, le Covid nous a déjà coûté 186 milliards d'euros : 100 milliards de pertes de recettes du fait de la chute d'activité, et 86 milliards de mesures d'urgence sanitaire et économique », a souligné Olivier Dussopt.

En soi, cette facture un peu plus lourde ne change pas fondamentalement la donne pour 2020. « La vraie inquiétude, elle est plutôt pour 2021. Le gouvernement comptait sur un fort rebond qui paraît maintenant improbable », estime François Ecalle, créateur du site Fipéco et ancien magistrat de la Cour des Comptes. Bruno Le Maire n'évoque d'ailleurs déjà plus le chiffre de +8 % avancé en septembre pour l'an prochain, parlant seulement dimanche sur BFM « d'un chiffre de croissance positif ».

Timide amélioration compromise

La timide amélioration du déficit l'an prochain (-6,7 % annoncé en septembre) est d'autant plus compromise qu'il y aura sans doute une forte pression pour de nouvelles dépenses en réponse à la crise. Pour aider les personnes les plus fragiles - Bruno Le Maire ne l'a pas exclu une nouvelle fois dimanche - mais aussi pour les entreprises. Mi-octobre, l'OFCE ainsi alertait dans une note contre les « pertes de solvabilité » pour les entreprises, dont « les coûts fixes (paiement des locaux, machines et équipements, matériels de transport...) n'ont été compensés que partiellement ».

Pour François Ecalle, « il faut des mesures massives d'aide aux entreprises qui soient seulement fonction de leur perte de chiffre d'affaires par rapport à 2019 ». « Aujourd'hui, les dispositifs sont trop complexes, particulièrement le système de crédit d'impôt pour faire baisser les loyers qui est une usine à gaz qui ne marchera pas », renchérit l'ancien magistrat de la Cour des Comptes. Celui-ci critique le choix fait de la baisse des impôts de production, « qui va grever pour des années les finances publiques sans résultat immédiat ».

Renaud Honoré